

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'Etat

Lauréat National du Meilleur
Mérite 1984

Commissaire aux Comptes
Associés de la Compagnie
Financière de l'Alsace

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Apedi Alsace

60 rue de la Grossau

67100 STRASBOURG

Apédi Alsace
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Apédi Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Apédi Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les dotations ou produits de tarification perçus ou à percevoir ;
- le suivi des fonds associatifs ;
- le suivi des créances clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 30 mai 2022

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'P. MARX'. To the right of the signature is a circular professional stamp. The outer ring of the stamp contains the text 'Pierre MARX' at the top and 'COMMISSAIRE AUX COMPTES' at the bottom, separated by two small asterisks. The center of the stamp contains the text 'Membre de la Compagnie Régionale de COLMAR'.

Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Apedi Alsace Bilan propre ACTIF

Libellé	Montant brut 2021	Amort. et prov. 2021	Montant net 2021	Montant net 2020 APEDI	Montant net 2020 AAPEI STG
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	245 974,92	245 974,92	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	293 467,43	267 947,34	25 520,09	32 007,30	15 361,32
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles :					
Terrains	946 673,84	87 811,69	858 862,15	859 511,95	231 850,62
Constructions	20 904 894,13	12 724 752,95	8 180 141,18	8 869 351,81	1 515 575,15
Installations techniques, matériels et outillage	4 124 065,80	3 007 692,67	1 116 373,13	1 303 728,83	89 910,03
Autres immobilisations corporelles	10 747 942,47	8 323 567,31	2 424 375,16	2 484 520,41	1 259 439,08
Immobilisations corporelles en cours	818 319,76	0,00	818 319,76	375 159,66	93 233,73
Immobilisations Financières :					
Participations et créances rattachées à des participations	147 657,34	0,00	147 657,34	149 657,34	5 879,75
Autres titres immobilisés	366 592,72	0,00	366 592,72	366 204,47	365 960,50
Prêts	168 425,43	0,00	168 425,43	115 048,79	115 048,79
Autres immobilisations financières	309 495,69	0,00	309 495,69	274 133,73	10 841,16
IMMOS AFFECTEES	40 500,00	0,00	40 500,00	0,00	0,00
TOTAL I	39 114 009,53	24 657 746,88	14 456 262,65	14 829 324,29	3 703 100,13
TOTAL II					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours :					
Matières premières et fournitures	0,00		0,00		0,00
Autres approvisionnements	3 625,75		3 625,75	2 505,34	0,00
En-cours de production (biens et services)	1 332,44		1 332,44	4 581,32	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00		0,00		0,00
Marchandises	223 137,94		223 137,94	114 745,71	12 535,00
Avances et acomptes versés sur commandes	5 186,43		5 186,43	18 902,59	630,00
Créances (2) :					
Créances rattachées et comptes rattachés (3)	3 840 954,85	48 280,46	3 792 674,39	3 202 253,57	1 609 469,52
Autres créances	1 131 097,52	1 334,92	1 129 762,60	1 276 813,21	235 572,00
Valeurs mobilières de placement	4 902 606,40	11 997,08	4 890 609,32	4 848 780,16	4 478 076,66
Disponibilités	14 212 385,62		14 212 385,62	13 871 517,12	6 686 209,14
Charges constatées d'avance	79 176,22		79 176,22	48 180,09	6 814,19
	0,00		0,00		0,00
TOTAL III	24 399 503,17	61 612,46	24 337 890,71	23 388 279,11	13 029 306,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV					
Primes de remboursement des obligations V					
Ecart de conversion (actif) VI					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	63 513 512,70	24 719 359,34	38 794 153,36	38 217 603,40	16 732 406,64
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.					
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :					
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.					



Bilan propre PASSIF

Libellé	Montant net 2021	Montant net 2020 APEDI	Montant net 2020 AAPEI STG
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 793 331,19	4 797 865,11	2 063 843,83
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Dons et legs	25 969,40	25 969,40	25 969,40
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
Réserves :			
Excédents affectés à l'investissement	10 179 050,87	9 720 794,93	4 890 489,81
Réserves de compensation	1 432 554,87	1 295 637,31	390 160,58
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 071 273,42	935 394,83	816 149,61
Autres réserves	547 063,72	547 063,72	55 954,74
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	4 456 805,50	4 586 765,28	496 275,66
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-594 914,08	-562 589,08	-562 589,08
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	857 592,65	1 182 764,30	1 231 716,29
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-303 912,44	-273 148,26	-47 874,83
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-1 478 721,96	208 297,56	68 786,83
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 031 962,06	2 211 161,11	142 873,35
Provisions réglementées :			
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	3 589 757,92	3 477 056,96	2 196 942,49
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	107 175,53	107 175,53	66 504,10
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	150 007,72	151 894,78	
Immobilisations grevées de droits	3 332 574,67	3 217 986,65	2 130 438,39
TOTAL I	26 607 813,12	28 153 033,17	11 768 698,68
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions pour risques	622 354,32	572 513,02	1 068 712,65
Provisions pour charges	1 803 189,20	1 469 266,47	210 960,82
Fonds dédiés	710 395,35	296 851,80	47 671,20
TOTAL III	3 135 938,87	2 338 631,29	1 327 344,67
DETTES (3)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 272 141,48	2 430 750,77	298 628,75
Emprunts et dettes financières divers (3)	6 220,48	6 470,48	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 322,85	14 077,22	12 963,35
Redevables créditeurs	0,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 055 272,82	1 030 237,14	664 110,75
Dettes sociales et fiscales	4 606 287,16	3 360 271,43	2 300 973,71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	166 045,60	141 893,61	17 655,60
Autres dettes (5)	933 599,31	737 627,30	342 031,13
Produits constatés d'avance	1 511,67	4 610,99	
TOTAL IV	9 050 401,37	7 725 938,94	3 636 363,29
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL V			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	38 794 153,36	38 217 603,40	16 732 406,64
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.			
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :			
(5) Dont fonds des majeurs protégés :			



COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

PRODUITS	APEDI 2021	APEDI 2020 CONSO	AAPEI STG 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	388 583,28	377 200,91	9 144,81
Production vendue :			
- prestations de services	1 830 859,84	1 687 056,25	474 921,43
- divers	1 398 451,71	1 125 357,15	141 336,57
Production stockée ou déstockage de production	-3 248,88	2 385,53	
Production immobilisée			
Dotations et produits de tarification	23 783 203,84	23 628 177,69	12 057 077,02
Subventions d'exploitations et participations	843 828,32	817 488,87	786 665,92
Reprises sur amortissements et provisions	166 964,86	310 942,08	54 280,00
Transferts de charges	45 768,44	135 606,69	105,00
Autres produits	5 160 812,28	5 226 830,36	2 500 505,12
TOTAL I	33 615 223,69	33 311 045,53	16 024 035,87

PRODUITS FINANCIERS			
De participations et des immobilisations financières	10 244,03	7 456,69	7 456,09
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	89 513,03	94 643,19	72 276,05
Reprises sur provisions			
Transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II	99 757,06	102 099,88	79 732,14

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	110 122,70	161 041,71	12 059,21
- exercices antérieurs		4563,95	
Sur opérations en capital	234 920,25	259 272,54	63 785,66
Reprises sur provisions :			
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.			
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	1 887,06	4 188,32	
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif			
- reprises sur autres provisions			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	66 202,73	31 033,95	4 740,14
Transferts de charges			
TOTAL III	413 132,74	455 536,52	80 585,01

TOTAL DES PRODUITS	34 128 113,49	33 868 681,93	16 184 353,02
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	1 478 721,96	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	35 606 835,45	33 868 681,93	16 184 353,02
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE			



COMPTE DE RESULTAT CHARGES

CHARGES	APEDI 2021	APEDI 2020 CONSO	AAPEI STG 2020
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	46 050,63	58 427,04	39 411,53
Variation de stock	-109 326,51	-40 066,99	-3 090,00
Achats de matières premières et fournitures	142 067,50	14 525,47	
Variation de stock	934,28	-1 831,65	
Achats d'autres approvisionnements	1 177 367,46	890 793,22	197 893,13
Variation de stock	-1 120,41	-169,01	
Achats non stockés de matières et fournitures	1 452 984,65	1 627 228,34	562 668,58
Services extérieurs et autres	6 368 319,60	5 870 576,58	3 163 561,56
Impôts, taxes et versements assimilés :			
- sur rémunérations	1 335 755,55	1 192 886,39	652 402,98
- autres	140 447,50	121 456,88	46 464,63
Charges de personnel :			
- salaires et traitements	16 321 742,90	16 199 566,45	7 894 198,52
- charges sociales	5 587 585,29	5 376 262,28	2 695 058,35
Dotations aux amortissements et provisions :			
Dotations aux amortissements :			
- des immobilisations	1 722 133,73	1 640 986,69	515 772,86
- des charges d'exploitation à répartir		131 141,46	
Dotations aux provisions :			
- sur actif circulant	790,58	3 282,36	
- pour risques et charges d'exploitation	547 255,79	201 060,69	171 060,69
Autres charges	85 748,16	114 777,16	28 297,64
TOTAL I	34 818 736,70	33 400 903,36	15 963 700,47
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions	11 997,08		
Intérêts et charges assimilées	55 434,96	62 480,68	5 580,32
Différences négatives de change	0,00		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00		
TOTAL II	67 432,04	62 480,68	5 580,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Exercice courant	87 312,85	15 830,68	14 955,66
Exercices antérieurs		5250,45	
Sur opérations en capital	30 942,38	10 988,51	9 993,83
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.	0,00		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	114 588,02	140 411,76	105 343,99
- dotations aux autres provisions réglementées	0,00		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	479 746,28	13 004,41	6 780,00
Impôts sur les sociétés	8 077,18	11 513,92	9 211,92
TOTAL III	720 666,71	196 999,73	146 285,40
TOTAL DES CHARGES	35 606 835,45	33 660 383,77	16 115 566,19
SURPLUS DU PROPRIETAIRE = Excédent	0,00	208 297,56	68 786,83
(I + II + III)	35 606 835,45	33 868 681,33	16 184 353,02
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE			



Apedi Alsace
Consolidé 2021

ANNEXE COMPTABLE

CONTENU	NON APPLICABLE	NON SIGNIFICATIF
1. FAITS MARQUANTS		X
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 Principes généraux		
2.2 Notes spécifiques		
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
3.1 Etat des immobilisations		
3.2 Dépréciation des actifs		
3.3 Etat des amortissements		
3.4 Frais d'établissements		
3.5 Fonds commercial commerciaux	X	
3.6 Etat des provisions		
3.7 Charges et produits constatés d'avance		
3.8 Charges à répartir	X	
3.9 Fonds associatifs		
3.10 Fonds dédiés		X
3.11 Echéances des dettes	X	X
3.12 Produits à recevoir		
3.13 Charges à payer		
3.14 Créances et dettes représentées par des effets		
3.15 Entreprises liées		X
3.16 Subventions d'investissement		X
	X	
4. COMPLEMENTS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	X	
4.1 Ventilation du chiffre d'affaire *		
4.2 Ventilation des transferts de charges		
4.3 Impôts sur les sociétés *		
	X	
5. AUTRES INFORMATIONS		
5.1 Engagements financiers		
5.2 Autres engagements hors bilan		
5.3 Ventilation effectif moyen * (et au 31.12)		
5.4 Ventilation des résultats par établissements		
5.5 Honoraires CAC		
5.6 Autres		
6.		

* uniquement pour personnes morales présentant 2 critères sur 3 : bilans > 2 M€, CA > 4 M€, sal > 50.

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :



TOTAL BILAN : 38 794 153.36 €

RESULTAT : - 1 478 721.96 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2022.

Objet social, nature et périmètre des activités, moyens mis en œuvre

L'Apédi Alsace a été constituée au 1er janvier 2021 suite la fusion-absorption par l'Aapei de Strasbourg de l'AAPEI de Saverne et de l'Association Travail & Espérance.

L'Apédi Alsace est une Association à but non lucratif dont la mission a été reconnue d'utilité publique en mai 2015.

L'Association adhère à l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (Unapei) et à ses différents échelons territoriaux.

Sa zone d'action s'étend dans le département du Bas-Rhin principalement sur le territoire de l'Eurométropole et la région de Saverne. Elle peut, exceptionnellement, s'étendre au-delà du secteur préalablement défini, voire à d'autres départements. Elle agit conjointement avec les associations, les fondations et les établissements du même secteur d'activité.

Son Siège Social est établi au 60 rue de la Grossau - 67100 STRASBOURG.

Partie intégrante du mouvement parental, L'Apédi Alsace a pour buts de :

1. poursuivre au sein de l'Unapei, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes) et, de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur inclusion sociale et/ou professionnelle,
2. apporter à ces familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,
3. favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, proposer un accompagnement à la parentalité, assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap intellectuel,
4. rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes en situation de handicap intellectuel,
5. venir en aide aux familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel en :
 - leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
 - promouvant et en mettant en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes),



6. défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap intellectuel auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc...
7. et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre toute activité sociale, médico-sociale, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles.

Les valeurs de L'Apedi Alsace s'inscrivent dans celles du mouvement parental Unapei. Elles reposent sur le socle que constitue la famille au sens le plus large. Celle-ci a son rôle primordial dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans la société de la personne handicapée mentale.

L'Apedi Alsace gère à fin 2021, 26 établissements, services et dispositifs, emploie 500 salariés qui accompagnent 1300 enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels, autistes ou polyhandicapés.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Faits marquants

- Le premier fait marquant de l'exercice 2021 est la crise sanitaire qui a fortement continué à perturber le fonctionnement des établissements et services et, de ce fait, l'accompagnement des personnes accueillies. Un absentéisme conséquent a pu être constaté, tant au niveau des usagers que du personnel salarié.
- A la date de la clôture, 4 litiges sociaux sont en cours. Le montant total provisionné est de 196 995 €.
- La Commission finances s'est réunie les 10 mai 2021 et 20 septembre 2021.
- L'harmonisation de logiciel de comptabilité « compta first » suite à la fusion.
- Le résultat 2021 est déficitaire. Cette situation négative est à mettre en lien avec :
 - la crise sanitaire qui a impacté les taux de remplissage des foyers d'hébergement et les activités de jour. Ce constat est très significatif ils ont été fortement impactés par une activité de jour limitée à 50% de l'agrément à hauteur d'environ 300 k€. Le manque de chiffre d'affaires lié à la fermeture des restaurants des 3 ESAT a également contribué à ce résultat déficitaire.
 - abondement CPF 324 k€
 - Le non-financement du transport de l'IME le Tremplin et de IMPro Sifas à hauteur de 226 K€
 - Frais de fusion 100 k€
- Le CA du mardi 28 avril 2022 s'est prononcé favorablement :
 - sur l'affectation des résultats excédentaires, prioritairement à l'investissement.



1.2 Crise sanitaire

La crise sanitaire liée à la covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que, du fait de son appartenance au secteur médico-social, cette crise sanitaire n'a qu'un impact limité sur son activité, notamment sur sa partie commerciale et les foyers notamment.

En effet, les établissements médicaux sociaux gardent leur financement malgré la baisse d'activité.

A savoir :

- Les prix de journées sont calculés sur la moyenne des 3 derniers mois d'activité avant le premier confinement ; (cela s'avère néanmoins défavorable pour le SAJH).
- Les dotations globalisées sont versées comme prévues au budget.

Quant à l'activité commerciale des ESAT, la fermeture des services de restauration pendant plusieurs mois a fortement impacté les chiffres d'affaires de l'année 2021

- Esat de Mundolsheim : réouverture du 11/10 au 23/12 (vente à emporter auparavant)
- Esat de Saverne : réouverture à partir du 19/5/2021 (vente à emporter auparavant)
- Esat de Schiltigheim : vente à emporter et réouverture à compter du 19/05/2021 avec jauge de 50% et à partir du 9/06/21 accueil à 100% avec un protocole sanitaire adapté.

Il est important de noter qu'en dépit de réouvertures avec un protocole sanitaire adapté, aucun des 3 restaurants d'ESAT n'a retrouvé, au cours de l'année 2021, son taux de fréquentation d'avant la crise sanitaire.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



2.2 Notes spécifiques à certains postes**2.2.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

Information par poste significatif, soit :

- ✓ **Éléments constitutifs :** frais d'établissement de 245 974,92 €
frais & études de 1 674,40 €
Concessions & droits assimilés de 284 793.03€
Fonds commercial de 7 000 €
- ✓ **Méthodes amortissements :** linéaires.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur **durée d'utilisation ou d'usage** est constatée par **amortissement linéaire**, soit:

Constructions	de	1	à	62	Ans
Installations techniques, matériel et outillage	de	1	à	15	Ans
Installations générales	de	1	à	20	Ans
Matériel de transport	de	3	à	7	Ans
Matériel de bureau et informatique	de	1	A	10	Ans
Mobilier	de	1	A	20	Ans



Les immobilisations acquises avec clause de réserve de propriété sont les suivantes : ESAT, avec réserve hypothécaire de la Collectivité européenne d'Alsace.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, **aucune dépréciation n'a été constatée.**

L' Apédi détient depuis 2014, une part de 1 000 € du capital social du groupement de coopération Gia4.

2.2.3 Titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

2.2.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

- L'action logement est un prêt porté à l'actif du bilan, valorisé au 31/12/2021 à 154 120 €
- Information par poste significatif : 17 025.82 € de dépôts et cautions.

2.2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est défini comme suit :

- prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, diminués des remises, des rabais et escomptes de règlement),
- + coûts directement attribuables (frais de transport, frais de manutention, ...),
- + charges de stockage, le cas échéant.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'œuvre directe),
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour les biens fongibles, l'évaluation se fait par application du **coût moyen pondéré** ou selon la méthode du **premier entré, premier sorti**.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Nous n'avons pas de stock avec clause de réserve de propriété.



2.2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.2.7 Fonds associatifs

Certains fonds associatifs ne sont pas mis définitivement à disposition.

Ils sont appelés **FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE** (apports, libéralités ou subventions sous réserve d'une clause formelle de reprise).

2.2.8 Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.

2.2.9 Résultats

Les résultats, tant ceux de l'exercice que ceux antérieurs non encore affectés et figurant en report à nouveau, relèvent de **deux catégories**, soit :

- les résultats définitivement acquis ;
- les résultats pouvant être repris par un tiers financeur.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9.

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- complément de rémunération des travailleurs handicapés : 511 032 €
- Indemnités de départ en retraite : 1 209 206 €
- litiges prud'homaux : 300 354 €
- hausse des loyers de l'IME Le Tremplin : 82 950 €
- abondements CPF : 322 000 €

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6.



2.2.11 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une **charge ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES** (cpte 689).

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.10

2.2.12 Dettes

Le tableau des emprunts est produit en annexe.

Les autres dettes sont également présentées en annexe, en fonction de leur nature (sociales, fiscales ou autres) et de leur ancienneté.

2.2.13 Passifs éventuels

L'ensemble des passifs de l'Apédi Alsace figure au bilan au 31/12/2021.

Aucun risque connu à ce jour n'a été omis dans les annexes produites à l'appui des comptes clos au 31/12/2021.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

- 3.1 Etat des immobilisations
- 3.3 Etat des amortissements
- 3.6 Etat des provisions
- 3.7 Charges et produits constatées d'avance
- 3.9 Capital social / Fonds associatifs
- 3.10 Fonds dédiés
- 3.11 Echéances des créances et dettes
- 3.12 Produits à recevoir
- 3.13 Charges à payer
- 3.14 Subvention d'investissement

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaire

Le Chiffre d'Affaires de l'ensemble des Esat et d'Optimal s'élève à **4 348 449 €**.



Le CA se décompose en 7 secteurs d'activité :

- **conditionnement : 466 854 €.**
- **restauration : 977 259€**
- **prestations extérieures nettoyage : 738 018€.**
- **prestations services ateliers : 490 388 €**
- **ventes de produits finis : 1 031 173€**
- **mise à disposition de travailleurs handicapés : 74 395€**
- **ventes diverses : 570 362€**

4.2 Ventilation des transferts de charges

Les transferts de charges représentent un montant total de 45 768 € composés des remboursements d'assurances et des participations aux repas et activités des résidents.

4.3 Impôts sur les sociétés

L'impôt supporté en 2021, de 8 077 € est relatif à des produits financiers taxables, pour certains à 24 % et pour d'autres aux taux minorés de 15% ou 10%.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Engagements reçus et donnés :

- l'association bénéficie de la caution de la CEA en garantie de 2 prêts CDC ESAT SOC et du Crédit COOP pour la partie ESAT COM à hauteur d'un capital restant dû.
- l'Apedi est titulaire de 14 cartes de paiement :
 - 4 sur le compte Crédit coopératif, : une à l'utilisation exclusive du Président, une pour les achats en ligne au Siège social, une au nom du Directeur général et la dernière au nom de la Directrice du Camp.
 - 7 sur le compte Crédit Mutuel, pour les Directeurs d'établissements
 - 3 sur les comptes Caisse d'Epargne au nom de certains directeurs d'établissements et services.
- dans le cadre du contrat Unapei et Editions Ivoire du 19 décembre 1991, l'Apedi Alsace mouvemente depuis le 24 juillet 2001 un compte au nom des Editions Ivoire / Apedi Alsace, (avec procurations à 2 administrateurs).

5.2 Autres engagements hors bilan

- ✓ **HYPOTHEQUES**

Les bâtiments de l'ESAT de Schiltigheim dont l'Apedi Alsace détient la propriété font l'objet d'une notation hypothécaire au bénéfice des prêteurs.



5.3 Honoraires du CAC

L'annexe des comptes sociaux doit mentionner le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes (c. com. art. L. 822-11-II).

Au 31.12.2021, le montant inscrit en compte 622 s'élève à 60 480 €.

5.4 Autres informations**Méthode d'évaluation des engagements retraite**

Les engagements de retraite chiffrés sous la référence 5.1 sont évalués selon les modalités suivantes :

- Détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective,
- Intégration des charges sociales et fiscales correspondantes,
- Méthodologie :
 - pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ supposé à la retraite, 62 ans ;

En cas d'économies constatées sur le groupe 2 des comptes administratifs, conformément à la réglementation en vigueur, des provisions IDR ont été comptabilisées au passif du bilan.

- **Le montant provisionné au bilan s'élève à 1 209 206 €, l'engagement réel calculé étant de 2 393 897€.**

Volontariat associatif (associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €).

En applicatif de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles à savoir :

- le Président
- le Président-adjoint
- le Trésorier

n'ont pas perçu de rémunérations au titre de 2021.

Contributions volontaires en nature

Le temps offert par les bénévoles n'étant pas suivi numériquement, le chiffrage des contributions n'est pas valorisé.

3.1 Etat des immobilisations

Libellé	Valeur Brute Début d'exercice 2021 AAPEI STG	Valeur Brute Début d'exercice 2021 APEDI	Augmentations 2021	Diminutions 2021	Valeur Brute Fin d'exercice 2021 APEDI
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	245 974,92	245 974,92			245 974,92
Frais de recherche et de développement	1 674,40	1 674,40			1 674,40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	159 133,59	284 793,03	7 061,47	7 061,57	284 792,93
Droit au bail					0,00
Fonds commercial		7 000,00			7 000,00
Autres immobilisations incorporelles					0,00
Total Immobilisations incorporelles (I) :	406 782,91	539 442,35	7 061,47	7 061,57	539 442,25
Immobilisations corporelles :					
Terrains	226 770,79	854 432,12			854 432,12
Agencements et aménagements de terrains	15 519,66	92 241,72			92 241,72
Constructions	4 927 687,10	20 797 206,09	107 688,04		20 904 894,13
Constructions sur sol d'autrui					0,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	701 452,48	4 082 604,24	89 274,67	47 813,11	4 124 065,80
Autres immobilisations corporelles :	5 243 802,16	10 230 626,37	594 589,43	77 273,33	10 747 942,47
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 517 618,44	4 208 478,38	159 174,14	1 004,64	4 366 647,88
Matériel de transport	965 704,82	1 890 350,94	217 568,06	76 268,69	2 031 650,31
Matériel de bureau et matériel informatique	679 114,30	1 178 330,13	111 813,48		1 290 143,61
Mobilier	1 081 364,60	2 484 320,39	77 131,39		2 561 451,78
Cheptel					0,00
Emballages récupérables					0,00
Autres immobilisations corporelles	469 146,53	469 146,53	28 902,36		498 048,89
Total Immobilisations corporelles (II) :	11 584 378,72	36 057 110,54	791 552,14	125 086,44	36 723 576,24
Immobilisations mises en concession (III) :	0,00	0,00	40 500,00	0,00	40 500,00
Immobilisations en cours :					
Immobilisations corporelles en cours	68 786,11	375 159,66	475 899,67	32 739,47	818 319,86
Immobilisations incorporelles en cours					0,00
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles					0,00
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	24 447,62				0,00
Total Immobilisations en cours (IV) :	93 233,73	375 159,66	475 899,67	32 739,47	818 319,86
Entreprises liées - Parts et créances (V) :	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Participations et créances rattachées à des participations :					
Titres de participation	4 879,75	148 657,34		2 000,00	146 657,34
Autres formes de participation					0,00
Créances rattachées à des participations					0,00
Créances rattachées à des sociétés en participation					0,00
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés					0,00
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	4 879,75	148 657,34	0,00	2 000,00	146 657,34
Autres immobilisations financières :					
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)	365 960,50	366 204,47	556,00	167,75	366 592,72
Titres immobilisés (droit de créance)					0,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					0,00
Prêts	115 048,79	115 048,79	53 376,64		168 425,43
Dépôts et cautionnements versés	10 841,16	17 025,82			17 025,82
Autres créances immobilisées		412 129,74		119 659,87	292 469,87
Actions propres ou parts propres					0,00
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés					0,00
Total Autres immobilisations financières (VII) :	491 850,45	910 408,82	53 932,64	119 827,62	844 513,84
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	12 582 125,56	38 031 778,71	1 368 945,92	286 715,10	39 114 009,53

3.3 Etat des amortissements

Libellé	Amortissements Début d'exercice 2021 AAPEI STG	Amortissements Début d'exercice 2021 APEDI	Augmentations 2021	Diminutions 2021	Amortissements Fin d'exercice 2021
Amortissements des Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	245 974,92	245 974,92			245 974,92
Frais de recherche et de développement	1 674,40	1 674,40			1 674,40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	143 772,27	259 785,73	6 487,21	0,00	266 272,94
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	391 421,59	507 435,05	6 487,21	0,00	513 922,26
Amortissements des Immobilisations corporelles :					
Terrains de gisement	10 439,83	97 936,19	649,80		98 585,99
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions	3 412 111,95	11 897 491,18	797 480,32	641,29	12 694 330,21
Constructions sur sol d'autrui		30 363,10	59,64	0,00	30 422,74
Installations techniques, matériel et outillage industriels	611 542,45	2 778 875,41	276 369,95	47 552,69	3 007 692,67
Autres immobilisations corporelles :	4 046 388,65	7 735 331,66	641 625,16	64 163,81	8 312 793,01
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 729 964,13	2 882 577,85	250 186,02	1 028,83	3 131 735,04
Matériel de transport	704 416,77	1 354 739,80	180 528,14	62 471,89	1 472 796,05
Matériel de bureau et matériel informatique	614 732,98	1 017 346,17	82 873,81	43,39	1 100 176,59
Mobilier	997 274,77	2 073 546,88	103 850,46	21,71	2 177 375,63
Cheptel					
Emballages récupérables					
Autres immobilisations corporelles	407 120,96	407 120,96	23 588,74		430 709,70
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	8 487 603,84	22 539 997,54	1 716 184,87	112 357,79	24 143 824,62
Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :					
TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 879 025,43	23 047 432,59	1 722 672,08	112 357,79	24 657 746,88



3.6 Etat des provisions

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants au début de l'exercice AAPEI STG	Montants au début de l'exercice APEDI	Dotations de l'Exercice 2021	Reprises de l'Exercice 2021	Reclassement de l'exercice	Montants à la fin de l'exercice 2021
Provisions Réglementées	2 196 942,49	3 477 056,96	114 588,02	1 887,06		3 589 757,92
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	66 504,10	107 175,53				107 175,53
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations		151 894,78		1 887,06		150 007,72
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)						0,00
145 - Amortissements Dérogatoires						0,00
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)						0,00
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)						0,00
148 - Autres provisions réglementées	2 130 438,39	3 217 986,65	114 588,02			3 332 574,67
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	69 870,88	3 217 986,65	114 588,02			3 332 574,67
Provisions pour Risques et Charges	1 279 673,47	1 074 332,84	547 255,79	163 491,76	0,00	1 216 336,91
151 - Provisions pour Risques	177 360,00	572 513,02	527 542,04	103 547,72	-423 153,02	573 354,32
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)	891 352,65	967 446,65		59 944,04	301 704,00	1 209 206,61
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)						0,00
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices						0,00
158 - Autres Provisions pour Charges	210 960,82	501 819,82	19 713,75		121 449,02	642 982,59
Dépréciations	4 270,22	52 297,90	12 787,66	4 808,02		60 277,54
29 - Dépréciation des Immobilisations		0,00				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours		0,00				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	4 270,22	52 297,90	790,58	4 808,02		48 280,46
59 - Dépréciation des Comptes Financiers		0,00	11 997,08	0,00		11 997,08
Fonds Dédiés	47 671,20	236 938,80	240 362,36	22 108,99		455 192,17
191 - Legs ou donations	0,00	0,00	239 383,92			239 383,92
192 - Sur Concours publics des entités gestionnaires d'ESMS		59 913,00		44 093,74		15 819,26
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	47 671,20	174 214,50	233 019,36	11 902,35		395 331,51
195 - Sur Dons Manuels Affectés		62 724,30	7 343,00	10 206,64		59 860,66
(1) montant au 31/12/N-1	3 528 557,38	4 840 626,50	914 993,83	192 295,83	0,00	5 321 564,54
<i>Dont dotations / reprises</i>						
	<i>Exploitation</i>		548 046,37	168 299,78		
	<i>Exceptionnelles</i>		114 588,02	1 887,06		
	<i>Financières</i>		11 997,08			

3. 7 Charges constatées d'avances

Total	79 176
assurance	17 774
Maintenance	1 765
Entretien	9 123
documentation	392
informatique	47 286
sorties éducatives	875
divers	1 961



3. 9 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	a l'ouverture de l'exercice AAPEI STG	Apédi 2020				
Fonds propres sans droit de reprise	2 063 844	4 797 865	-		4 534	4 793 331
Fonds propres avec droit de reprise	25 969	25 969	-			25 969
Ecart de réévaluation	-		-			-
Réserves	6 152 755	12 498 891	588 959	170 413	28 320	13 229 943
Report à nouveau	1 117 528	4 933 792	- 380 662	1 060 167	1 197 726	4 415 572
Excédent ou déficit de l'exercice	68 787	208 298	- 208 298	600 812	2 079 534	- 1 478 722
Situation nette	9 428 883	22 464 815	-	1 831 391	3 310 113	20 986 093
Fonds propres consommables	-		-			-
Subventions d'investissement	142 873	2 211 161		432 131	611 330	2 031 962
Provisions réglementées	2 196 942	3 477 057		114 588	1 887	3 589 758
TOTAL	11 768 699	28 153 033	-	2 378 111	3 923 331	26 607 813

3. 10 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice		Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	AAPEI STG	ATE ET SAVERNE		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés*
Dons et legs								
Don Prosper Appart 3 pièces			239 383,92					239 383,92
TOTAL	0,00	0,00	239 383,92	0,00	0,00	0,00	0,00	239 383,92
Concours publics								
GOS IME le Rosier Blanc		59 913,00		44 093,74				15 819,26
TOTAL	0,00	59 913,00	0,00	44 093,74	0,00	0,00	0,00	15 819,26
Subvention d'exploitation (1)								
Gratification stagiaires	2 722,19		9 440,00	10 853,75				1 308,44
Subvention PCPE	0,00							0,00
Subvention CEA EMPEH			30 000,00					30 000,00
Crédit évaluation	12 120,29							12 120,29
PCO	29 448,72							29 448,72
Subvention masques	2 880,00			548,60				2 331,40
Emplois avenir	500,00			500,00				0,00
Subvention Falc		2 000,00						2 000,00
Fonds dédiés RTT		50 919,59						50 919,59
Fonds dédiés Salariés		42 405,49						42 405,49
Fonds dédiés Formation		12 450,32	21 520,00					33 970,32
Fonds dédiés intérêts self		18 000,00						18 000,00
Fonds dédiés Laforcade			43 283,85					43 283,85
Fonds dédiés test			6 585,00					6 585,00
Fonds dédiés renforcement effectif CAMSP			46 749,00					46 749,00
Fonds dédiés remplacement			45 951,00					45 951,00
Fonds dédiés CNR investissement			27 400,00					27 400,00
Fonds dédiés chien d'accompagnement		103,46	2 090,51					2 193,97
Subvention Studio Prise de vue Rosier Blanc		664,44						664,44
TOTAL	47 671,20	126 543,30	233 019,36	11 902,35	0,00	0,00	0,00	395 331,51
Ressources liées à la générosité du public								
IME le Rosier Blanc		23 448,41	215,00					23 663,41
ESAT aux 3 Relais		5 575,00		1 017,42				4 557,58
FHTH Rennweg		1 621,86		373,57				1 248,29
IME le Rosier Blanc don spécifique		15 254,83						15 254,83
FAS la Licorne		16 824,20		7 850,93				8 973,27
PATIO CAMSP			7 128,00	964,72				6 163,28
TOTAL	0,00	62 724,30	7 343,00	10 206,64	0,00	0,00	0,00	59 860,66
TOTAL GLOBAL	47 671,20	249 180,60	479 746,28	66 202,73	0,00	0,00	0,00	710 395,35



3.11 Etat des Echéances des Créances et des Dettes
Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2021 à 12/2021

Libellé	Montant brut 2021	DEGRE D EXIGIBILITE	
CREANCES (a)		1 an au plus	à plus d' 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	147 657,34		147 657,34
Prêts (274)	168 425,43		168 425,43
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	676 088,41		676 088,41
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	3 840 954,85	3 840 954,85	
Personnel et comptes rattachés (421,)	6 666,35	6 666,35	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	125 364,87	125 364,87	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	507 804,85	507 804,85	
Autres	496 447,88	496 447,88	
Charges constatées d'avance (486)	79 176,22	79 176,22	

TOTAL CREANCES	6 048 586,20
-----------------------	---------------------

	Montant brut 2021	DEGRE D EXIGIBILITE		
DETTES (b)		1 an au plus	à plus d' 1 an	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	2 272 141,48	268 502	1 024 428	979 211
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	6 220,48	6 220,48		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	1 055 272,82	1 055 272,82		
Personnel et comptes rattachés (421,)	874 333,90	874 333,90		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 461 479,59	1 461 479,59		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	2 270 473,67	2 270 473,67		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	166 045,60	166 045,60		
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	942 922,16	942 922,16		
Produits constatés d'avance (487)	1 511,67	1 511,67		
TOTAL DETTES	9 050 401,37	7 046 762,17	1 024 428,32	979 210,88

3.12 Produits à recevoir

NATURE	montant en fin d'exercice
remb usagers	196 540,37 €
Creances personnel et social	99 158,93 €
subvention	217 476,89 €
autres	177 462,24 €
TOTAL	690 638,43 €



3.13 Charges à payer

NATURE	montant en fin d'exercice
emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit : intérêts courus	7 031,64 €
Fournisseurs factures non parvenues	117 180,86 €
Dettes fiscales et sociales (y compris CP)	1 415 597,65 €
Autres charges à payer	43 522,04 €
TOTAL	1 583 332,19 €

5.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS	
ENGAGEMENTS DONNES	
	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et caution	
Engagements en matière de retraite	2 393 897
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 393 897

ENGAGEMENTS RECUS	
	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et caution	1 089 044
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	1 089 044



5.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN							
	ETP	HOMMES	FEMMES		SALARIES	HOMMES	FEMMES
Cadres	14,00	7,00	7,00		14,00	7,00	7,00
Chefs de services	22,00	7,00	15,00		22,00	7,00	15,00
administratifs	31,37	3	28,37		35,00	3	32,00
socio-éducatif	291,43	83,79	207,64		318,00	91,00	227,00
para-médical	35,47	1,76	33,71		53,00	4,00	49,00
médical	2,82	0,69	2,13		13,00	4,00	9,00
autres	41,49	19,31	22,18		45,00	20,00	25,00
Total	438,58	122,55	316,03		500	136	364

3.14 Subvention d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	AAPEI STG	ATE - Saverne	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :					
Affectées à des biens non renouvelables	363 316,57	3 195 240,45	30 853,45	401 277,86	3 188 132,61
Affectées à des biens renouvelables					-
Quotes-parts virées au résultat :					
Affectées à des biens non renouvelables	220 443,22	1 126 952,69	210 052,50	401 277,86	1 156 170,55
Affectées à des biens renouvelables					-
TOTAL	142 873,35	2 068 287,76	- 179 199,05	-	2 031 962,06



Effectif par service au 31/12/21

ETABLISSEMENTS	AAPEI STG 31/12/2020	APEDI ALSACE 01/01/2021	APEDI ALSACE 31/12/2021
SIEGE	3,00	3,00	3,00
SAF	6,00	11,90	14,00
SIEGE	9,00	14,90	17,00
<i>Dont stagiaires</i>			0,00
MULTIACCUEIL	16,06	17,06	16,86
SESSAD	13,89	15,09	14,57
SIFAS	24,63	24,63	24,30
CAMSP	16,84	16,49	20,29
TREMPIN	40,40	40,57	44,91
IME ROSIER BLANC		24,35	26,57
SESSAD SAVERNE		3,00	3,00
SECTEUR ENFANCE	111,82	141,19	150,50
<i>Dont stagiaires</i>	8,00	2,26	3,25
SAJH-SAVS	57,75	57,45	56,25
FAS LA LICORNE		16,41	18,61
RENNWEG		10,00	11,00
SAVS SAVERNE		2,00	2,00
FHTE		13,93	13,93
FPS		8,80	8,86
SATE		2,00	3,00
FHPH-SAS-FAS		36,01	39,11
FAM EOLYS		25,29	29,01
SECTEUR ADULTES	57,75	171,89	181,77
<i>Dont stagiaires</i>	4,00	4,86	4,00
EA OPTIMAL ST		13,21	14,95
ESAT SOC	30,05	30,80	34,30
ESAT 3 RELAIS SOC		21,19	17,19
ESAT MUNDO SOC		22,85	22,85
SECTEUR TRAVAIL	30,05	88,05	89,29
<i>Dont stagiaires</i>		2,00	0,00
TOTAL Stagiaires	12,00	9,11	7,25
TOTAL AAPEI	208,62	406,92	431,31



5 . 4 RESULTATS COMPTABLES PAR ETABLISSEMENTS 2021			
	RESULTAT COMPTABLE	RESULTAT SS CONTRÔLE	RESULTAT APEDI
SIEGE ASSOCIATIF	-57 881,74		-57 881,74
GESTION LOCATIVE	7 172,81		7 172,81
ESAT COM	245 338,55		245 338,55
ESAT COM MUNDO	-10 693,52		-10 693,52
ESAT 3 RELAIS COM	-57 064,47		-57 064,47
EA OPTIMAL	-18 016,68		-18 016,68
MULTIACCUEIL/CRPEH	-6 506,73		-6 506,73
EMPEH	21 534,82		21 534,82
SIFAS	-129 721,47	-129 721,47	
CAMSP	-3 132,29	-3 132,29	
SIEGE SOCIAL	-29 731,14	-29 731,14	
SISES	-362 714,20	-362 714,20	
ESAT SOCIAL	-60 361,99	-60 361,99	
SAVS	-9 965,79	-9 965,79	
SAJH	-324 767,97	-324 767,97	
ESAT 3 RELAIS SOCIAL	-68 944,68	-68 944,68	
FAS LA LICORNE	-75 782,88	-75 782,88	
FHTH	-40 477,06	-40 477,06	
SAVS SAVERNE	1 324,15	1 324,15	
IME ROSIER BLANC	-75 575,75	-75 575,75	
SESSAD	4 174,59	4 174,59	
FHTE	-184 961,05	-184 961,05	
FPS	184 420,69	184 420,69	
SATE	115 292,53	115 292,53	
FHPH	-434 524,54	-434 524,54	
ESAT SOC MUNDO	-90 964,44	-90 964,44	
FAM EOLYS HEBERGEMENT	21 553,75	21 553,75	
FAM EOLYS SOIN	-37 745,46	-37 745,46	
TOTAL	-1 478 721,96	-1 602 605,00	123 883,04

